

École



Une soixantaine d'assistants à l'intégration, qui sont en grande majorité des femmes, ont manifesté jeudi devant le Département de la formation pour réclamer un statut clair à la rentrée scolaire. ODILE MEYLAN

«L'école inclusive table sur notre bon cœur»

Les assistants à l'intégration mettent la pression sur l'État: leur travail, non reconnu, est l'un des noyaux de l'école pour tous

Camille Krafft

Une semaine de camp avec spéléologie et canoë, pour une paie forfaitaire de 120 francs par jour, tout compris. Christelle* a beau «adorer les enfants» et aimer son travail, elle a décliné la proposition, à contrecœur. Si elle avait accepté, cette mère de famille énergique aurait eu pour tâche d'encadrer la fillette trisomique qu'elle suit depuis plusieurs années en tant qu'assistante à l'intégration dans une classe de l'école publique. Afin de soulager les enseignants, elle aurait en outre constitué, comme à son habitude, un petit groupe avec l'ensemble des élèves en difficulté, dont elle aurait eu la charge.

Mais après huit ans à travailler en tant qu'aide à l'intégration, Christelle ne s'en sort plus. «Comment voulez-vous louer un appartement ou prendre une voiture en leasing sans contrat de travail? De plus, j'ai trois enfants à charge et je ne touche pas les allocations familiales pendant l'été, vu que mes vacances ne sont pas rémunérées.» Après avoir envoyé un courrier à la conseillère d'État Cesla Amarelle en janvier, elle est donc allée manifester jeudi en fin de journée à Lausanne devant l'entrée du Département de la formation et de la jeunesse, sur l'initiative de la fédération syndicale SUD. Depuis plusieurs années, les syndicats réclament des contrats à durée déterminée comprenant un salaire, une classification, un temps de travail garanti, ainsi qu'un statut pour cette profession essentiellement féminine. Image frappante: jeudi, à la rue de la Barre, une soixantaine d'assistantes à l'intégration et d'enseignantes (les rares hommes présents étaient noyés dans la masse) a ainsi fait face à trois représentants du département en chemise et cravate.

«Certaines n'osent pas évoquer

leurs conditions de travail parce qu'elles en ont honte», relève Christelle. Par souci de bien faire, elle-même a accepté durant des années de passer du temps au téléphone avec des parents ou de rédiger des rapports sans être rémunérée. «Il y a un moment où j'ai dû dire stop. On est des interlocuteurs valables pour les enseignants, les pédiatres et les ergothérapeutes, parce qu'on passe plus de temps qu'eux avec ces enfants. Mais on n'est pas conviées aux conférences des maîtres ni aux soupers de fin d'année alors que dans certains collèges les femmes de ménage et les surveillantes de récré (qui ont des contrats de travail) sont invitées!»

Pour Julien Eggenberger, président du Syndicat des services publics (SSP) et enseignant, l'aspect collectif est pourtant indispensable au bon fonctionnement d'une classe. «Nous sommes une communauté éducative, nous avons besoin de discuter, d'échanger. Quand des personnes sont intégrées à un établissement, elles s'identifient à son fonctionnement. Or il y a un tournant terrible du côté des assistantes à l'intégration. Beaucoup quittent le métier après quelques années, parce que les conditions de travail sont trop précaires.»

De plus en plus d'assistantes La multiplication du nombre d'enfants «à besoins particuliers» (ils sont un millier environ actuellement) a suscité ces dernières années un accroissement marqué du nombre d'assistants à l'intégration intervenant dans les classes: quelque 600 personnes (150 postes en équivalent plein-temps) œuvrent aujourd'hui en complément des en-

seignants spécialisés. L'un des enfants suivi par Christelle ces dernières années en raison de troubles autistiques bénéficiait ainsi de quinze périodes hebdomadaires avec elle, contre cinq ou six avec une enseignante spécialisée.

«Certaines n'osent pas évoquer leurs conditions de travail par honte»

Christelle*
Assistante à l'intégration

Pour les maîtres, une aide se révèle souvent indispensable: «Sans elles, nos classes ne fonctionneraient pas, assure Julie*, venue apporter son soutien lors de la manifestation de jeudi. Si je laisse un enfant dans son coin toute la journée parce qu'il n'y a personne pour l'encadrer, je me sens mal le soir venu.» Et puis, comme l'explique l'une de ses collègues: «Souvent, les assistantes font aussi «tampon» face aux autres, à des âges où les écoliers peuvent se révéler cruels.» De l'enfant sous chimiothérapie qui vomit en classe à celui dont il faut pousser la chaise roulante, en passant par l'élève autiste à qui il faut présenter une photo de sa place de travail rangée afin qu'il ait un modèle à suivre, les situations sont multiples.

Comme toutes ses collègues, Christelle a dû se former seule et palier des cahiers des charges et protocoles inexistantes. «J'ai mis du temps à comprendre que si je portais telle paire de boucles d'oreilles, je passerais une matinée infernale

avec l'enfant autiste que j'encadrais parce que la forme et les couleurs le faisaient réagir», témoigne ainsi une autre assistante à l'intégration. «Contenir un enfant qui fait une crise, par exemple, cela s'apprend, relève Mireille Brignoli, enseignante en primaire et vice-présidente de la Société pédagogique vaudoise. Il faut connaître les bons gestes, sinon vous risquez de lui faire mal ou de vous démettre l'épaule.» Au fil des années, le panel des actes effectués par les assistantes à l'intégration a en outre évolué. «Elles font de plus en plus d'actes pédagogiques, alors que leur statut n'est pas défini.»

Pour les parents, la question de la formation est essentielle, relève Yves Crausaz, président d'Autisme Suisse romande: «Quand ils ont appris que les assistantes à l'intégration ne suivaient pas de cours, certains tombaient des nues. Beaucoup estiment que leur enfant est mieux dans une classe ordinaire s'il est accompagné. Mais nous pensions naïvement que l'État s'était donné les moyens d'assurer l'école inclusive.»

Faute de cela, cette dernière «table sur notre bon cœur», comme le résume Christelle. Car tout repose sur la ténacité et l'engagement des assistantes. «Mon fils vient de réussir son certificat, raconte avec émotion Suzanne*, mère d'un adolescent souffrant du syndrome d'Asperger. Il a été diagnostiqué tard, après un parcours scolaire chaotique. Christelle et l'enseignante spécialisée ont fait un travail magnifique et sont toujours restées bienveillantes, même dans les moments difficiles. Sans elles, on n'y serait pas arrivé.»

* Prénoms d'emprunt

Un statut attendu depuis quatre ans

● La question du statut des assistantes à l'intégration n'est pas nouvelle: elle a été mise en lumière en 2014, lors des travaux de la commission chargée de mettre sur pied la future loi sur la pédagogie spécialisée (LPS), se souvient Marc Oran, ancien député au Grand Conseil. Plusieurs élus de gauche avaient réclamé une amélioration de la situation. Des négociations

avaient ensuite eu lieu avec les syndicats. «Nous avons failli régler le problème avec Anne-Catherine Lyon, mais il y avait des résistances au Conseil d'État, explique Marc Oran. Aujourd'hui, nous sommes persuadés que Cesla Amarelle est de bonne volonté, mais que ces résistances sont toujours là.» En février, la conseillère d'État a annoncé vouloir repousser d'une

année l'entrée en vigueur de la LPS, afin de repenser le système dans sa globalité. «Nous patientons volontiers jusqu'à la rentrée 2019 pour la loi, mais le statut des assistantes à l'intégration doit entrer en vigueur au 1er août de cette année», souligne Marc Oran. Le département assure vouloir régler le problème au plus vite. **C.K.**

La concubine du policier raconte sa nounou au noir

Justice
La mère de l'enfant de l'inspecteur et député Philippe Ducommun joue et perd face au tribunal

Inspecteur à la police judiciaire de Lausanne, Philippe Ducommun, par ailleurs député UDC, chantre de la lutte contre le travail au noir, avait choisi de tourner la page après sa condamnation par le Ministère public pour emploi d'étranger sans autorisation à 120 jours-amendes avec sursis et 2400 francs d'amende ferme (notre édition du 1er juin). Elle aussi condamnée, sa concubine, ressortissante d'Equateur, n'a pas voulu en rester là.

Assistée de Me Pierre-Yves Brandt, Madame a comparu à sa demande il y a quelques jours devant le Tribunal de police. Pour y invoquer l'ignorance plutôt que la volonté de tricher. Elle a affirmé qu'elle seule avait organisé cette garde: «Je voulais pouvoir recommencer à travailler. Je n'avais rien trouvé pour mon fils sur le réseau d'accueil de la Ville.»

Tant la faute que le contexte dans lequel elle a été commise importent pour la justice. Aussi la tension a-t-elle grimpé lorsque la prévenue a refusé de dire qui lui avait présenté cette nounou. Elle s'est bornée à indiquer qu'elle a fait sa connaissance par une compatriote. Plus encore, elle a soutenu ne pas savoir où habitait cette femme.

«À son accent, je pensais qu'elle était Espagnole, a-t-elle affirmé. C'est quand elle m'a proposé son passeport en garantie d'une avance que j'ai vu qu'elle aussi était Équatorienne.» Et d'ajouter: «Je n'étais pas en Suisse depuis longtemps, j'ignorais la loi. Si j'avais su...»

La présidente lui a demandé comment elle faisait pour confier l'enfant alors âgé de trois ans. «Nous nous rencontrons dans un magasin, a-t-elle répondu. Parfois je mangeais avec elle à midi. Je lui remettais mon fils pour quelques heures, une ou deux fois par se-

maine. Il était content.» La nounou était payée 10 francs de l'heure. La prévenue murmure que des mamans de jour le font pour 5 francs de l'heure.

Me Brandt a rappelé que tout cela s'est produit en 2013. Que 120 jours-amendes représentent quatre mois de prison («On a le sentiment qu'elle a commis un crime»).

Comme c'est généralement le cas quand un policier est poursuivi pénalement, c'est le Ministère public central qui intervenait dans cette double affaire. Procureur général adjoint, Franz Moos s'est étonné que cette mère puisse confier son enfant à une inconnue: «Ce scénario ressemble plus à un trafic illicite qu'à une relation entre parents et maman de jour!»

«Ce scénario ressemble plus à un trafic illicite qu'à une relation entre parents et maman de jour!»

Franz Moos
Procureur général adjoint

Convaincue de l'incohérence de ses explications, la Cour a confirmé les 120 jours-amendes avec sursis à cette mère, ainsi qu'une amende ferme de 900 francs. Pour le procureur, c'est une peine conforme à la jurisprudence. Si Philippe Ducommun a écopé d'une sanction similaire malgré son rôle passif, «c'est parce qu'un policier se doit d'être exemplaire», a souligné Franz Moos. Une enquête administrative a été ouverte à l'encontre de l'inspecteur. Interpellée, la police de Lausanne considère qu'elle n'a pas à communiquer à ce sujet.

Cette histoire aura par ailleurs coûté au couple près de 2500 francs de frais de justice.

Georges-Marie Bécherraz

Votations
L'UDC dit oui aux «aliments équitables»

L'UDC Vaud appelle la population à accepter l'initiative des Verts «Pour des aliments équitables», soumise en votation le 23 septembre. Son congrès l'a décidé jeudi soir «à une courte majorité», indique le parti. L'UDC laisse en revanche la liberté de vote pour l'initiative «Pour la souveraineté alimentaire». Il appelle enfin à accepter le contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres». **M.SL**

Chernex
Un homme évacué après un feu de cuisine

Un incendie s'est déclaré jeudi vers 18 h 45 dans un appartement à Chernex. Ce feu de cuisine s'est propagé au toit. Si les habitants de l'immeuble ont quitté les lieux, l'occupant du domicile en feu est resté sur son balcon sans répondre aux injonctions policières. Les agents sont allés le chercher. Ce Suisse de 54 ans devait être entendu par la gendarmerie après une nuit en observation à l'hôpital. L'incendie a été maîtrisé sans faire de blessés. **R.H.**

Le chiffre

36

C'est, en pour-cent, la proportion de ménages composés d'une personne seule dans le Canton de Vaud. Les couples avec enfants représentent quant à eux presque 30%, selon le fascicule «Vaud en chiffres 2018», publié par Statistique Vaud. En troisième position viennent les couples sans enfants (24% des ménages). Les ménages monoparentaux avoisinent les 8%. Enfin, 3% sont qualifiés de «autres et indéterminés». Ces chiffres datent de 2016. **M.SL**

Lussery-Villars
Accident mortel d'un scootériste de 61 ans

Un homme de 61 ans est décédé jeudi soir après avoir chuté de son scooter, sur la route cantonale entre Lussery-Villars et Cossonay. Au moment de l'accident, la victime dépassait un véhicule utilitaire, conduit par un Français de 20 ans. Le véhicule a alors dévié de sa route pour une raison indéterminée. En tentant de l'éviter, le scootériste a mordu la bande herbeuse et a chuté «ourdement» sur la route. Il est décédé sur les lieux, selon la police. **M.SL**